



# RESEAU TECHNIQUE INTERREGIONAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR LANGUEDOC - ROUSSILLON & CORSE

LA LETTRE DU RÉSEAU N°13 - MARS 2010

JOURNÉE DU 15 DÉCEMBRE 2009

## QUELS APPORTS DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DANS LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ?

### FAIRE SE RENCONTRER CHERCHEURS ET PROFESSIONNELS

Une journée d'échanges organisée par le Réseau technique interrégional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse de lutte contre l'habitat indigne s'est déroulée le 15 décembre 2009 au CETE Méditerranée, sur le thème « Quels apports des sciences humaines et sociales dans la lutte contre l'habitat indigne ? ». Réalisée avec le soutien de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne (LHI), de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et du CETE Méditerranée, cette journée a été préparée en coopération avec l'association Paroles Vives. En 2006, cette association pour la recherche appliquée et impliquée en sciences humaines a rejoint le Réseau en proposant de servir d'interface entre le monde de la recherche et les professionnels et institutions membres du Réseau. Des rencontres thématiques, comme celle tenue en mai 2007 sur la problématique des squats en milieu urbain (cf. La Lettre du Réseau n° 6), préfigurent sur le long terme une série d'ateliers permettant de faciliter les échanges de compétences et d'expériences. La Région PACA, partenaire du Réseau, a répondu favorablement et soutenu financièrement l'association « Paroles Vives » en 2009 dans ce rôle d'information et de mobilisation des chercheurs, formateurs et enseignants en sciences sociales autour des actions du Réseau. C'est ainsi qu'est née cette deuxième journée d'études et de rencontres entre chercheurs et professionnels de l'habitat, à partir d'un repérage des laboratoires et des travaux existants en sociologie, ethnographie, géographie, démographie, droit, etc.

Plus de 50 personnes ont participé à cette rencontre, d'horizons très variés (43% de chercheurs, enseignants, étudiants et doctorants en sciences humaines et sociales de différents laboratoires de recherche, 30% d'opérateurs, bureaux d'études, consultants, associations, et 27% de services de l'Etat et de la région PACA, techniciens de collectivités, membres du Réseau...), venues des régions PACA et Languedoc-Roussillon, ainsi que d'autres villes (Lille, Lyon, Paris, Roubaix...) intéressées par cette démarche innovante à l'échelon national.



L'amphi des «Treizes vents» au CETE Méditerranée à Aix-en-Provence

### POUR UNE RECHERCHE APPLIQUÉE ET IMPLIQUÉE

Depuis 2002, le fonctionnement du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne et les avancées législatives ont permis de structurer les pratiques des acteurs et d'améliorer le traitement des situations d'insalubrité ou d'indécence. De son côté, la recherche en sciences humaines et sociales contribue à une meilleure connaissance des phénomènes sociaux et des effets de l'action publique. Au carrefour de ces visées, quelques questions récurrentes ont été identifiées :

- Comment la recherche peut-elle enrichir la connaissance des professionnels agissant dans leur domaine d'intervention et favoriser une meilleure efficacité ?
- Quels outils permettraient de faciliter l'accès à une information au croisement de la recherche et de l'action ?
- Comment développer de nouveaux axes de recherche en réponse aux priorités exprimées par les professionnels ?
- Quelles actions concrètes de collaboration peuvent être mises en place ?

Tout au long de la journée, les échanges se sont articulés autour de quatre objectifs :

- Identifier plus précisément les besoins en connaissance ;
- Faciliter le repérage et la diffusion des données disponibles et des travaux existants ;
- Susciter des actions concrètes à mettre en place à partir de l'existant et des priorités à développer ;
- Définir le cadre, le mode d'organisation et le système d'information pour la mise en œuvre d'un réseau d'échanges.

### TROIS THÈMES OBJETS DES DÉBAT

Trois thèmes ont été proposés comme portes d'entrées aux débats. Ils ont offert la possibilité aux chercheurs de présenter des travaux spécifiques (la synthèse de ces interventions est donnée en page 2 de cette Lettre) et aux participants d'exposer leurs propres réflexions, exemples concrets, questionnements, et d'exprimer leurs besoins en terme d'approfondissement.

#### 1. Lien entre le marché du logement, l'exclusion et le « mal logement »

Cette approche est celle qui fait l'objet du plus grand nombre de travaux de recherche. Elle interroge à la fois l'intervention des politiques publiques, les trajectoires résidentielles et les stratégies des propriétaires (bailleurs et occupants). Comment articuler ces stratégies avec une action publique qui permette d'améliorer les conditions d'habitat tout en prévenant des risques d'exclusion des ménages modestes que peuvent générer ces mêmes politiques ?

#### 2. Rôle et limites du droit dans la lutte contre l'habitat indigne

L'apparition de la catégorie « habitat indigne » dans les réglementations mérite d'être interrogée sur les aspects économiques, moraux, culturels et politiques. La place du droit est absolument essentielle pour comprendre la construction des normes sociales. Comment la loi interagit-elle avec les comportements sociaux ? Correspond-elle à l'ensemble des situations, et permet-elle de proposer des modes d'habiter adaptés aux besoins ?

#### 3. Santé, logement et précarité

Quel lien entre précarité sociale, santé et habitat indigne ? La précarité augmente le risque de vivre dans un logement insalubre, le risque de factures énergétiques élevées, le risque d'impayés et d'endettement, pouvant entraîner une dégradation physique ou mentale. Comment mesurer l'impact sur la santé de ces problèmes, liés au bâti ou aux comportements, et des interventions menées pour améliorer l'habitat dégradé ? Qu'est-ce que le logement habité nous apprend sur la santé des occupants ?

« Paroles Vives est née du désir d'appliquer nos méthodes de prospection et de collectage d'informations aux projets de la société civile, d'impliquer la recherche dans les programmes de développement culturel et social. »

Corinne Cassé, ethnologue, directrice de l'association Paroles Vives

### QUE RECHERCHENT LES CHERCHEURS ?

Plusieurs points précis de collaboration et d'échanges avaient été listés lors de la première journée de mai 2007, dont l'identification en PACA des chercheurs et centres de recherches susceptibles d'apporter aux professionnels un éclairage pointu, innovant et original sur la problématique de l'habitat indigne. Il n'était pas pour autant question de réaliser un simple annuaire, mais bien de créer un véritable outil de travail et de proposer aux uns et aux autres un espace durable collaboratif. Ce travail, centré sur le repérage des laboratoires de recherche, a été amorcé au sein de Paroles Vives par Isabelle Blouet, ethnologue, et suivi par Stéphanie Mousserin, rattachée au laboratoire de sociologie de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence. Elles ont saisi comme axe majeur celui du langage : « De quoi parlons nous, chercheurs en sciences sociales abordant l'habitat, ses notions et ses perspectives, et professionnels de l'habitat en lutte contre l'habitat indigne ? Avec quels mots ? Travaillons-nous sur des données par nature différentes ? Ou bien sont-elles les mêmes mais abordées sous des angles spécifiques ? Par quels moyens les études produites, les connaissances engrangées, peuvent faire avancer de manière sensible le travail des uns et des autres ? »

Les chercheurs en sciences humaines et sociales ont été abordés sur cette base de discussion. Le premier repérage présenté (cf. page suivante) a été établi à partir d'entretiens qualitatifs avec eux. Peu de travaux ont été identifiés sous les intitulés « habitat indigne/insalubre/non décent ». Ces termes opérationnels sont utilisés par les techniciens, dans leurs rapports d'étude, mais très rarement par les chercheurs, dont le champ d'intervention dépasse largement le cadre du logement et de l'environnement résidentiel. Il faut donc aux uns et aux autres prendre le temps de changer de regard, s'approprier un vocabulaire, des concepts. ■■■

■ ■ ■ La notion d'habitat indigne recouvre une *catégorie d'action publique*, mais touche également aux *modes d'habiter*, à la régulation plus ou moins normative de ces choix subjectifs, aux *destins sociaux* et aux *inégalités sociales*, à la *publicisation* – ce rapport très délicat, très sensible, entre sphère privée et sphère publique.

Si, pour les professionnels, la journée était d'abord l'occasion de découvrir des travaux, les chercheurs de leur côté y voyaient une occasion de « se brancher » sur l'opérationnel :

- identifier des besoins en connaissances ;
- repérer des sources, des thèmes et terrains de recherche... ;
- consolider les liens en terme de formation (lieux de stages, réalisation de thèses en partenariat entre universitaires et professionnels, financement de recherches...).



« Il faut se débarrasser de cette idée que la recherche est indépendante de l'action opérationnelle. »

Patrick Albrecht, chargé de mission, MIGT 13/ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

### Parmi les laboratoires de recherche recensés

**CIRTA** (Centre Interdisciplinaire de Recherches sur les Territoires et leur Aménagement), IUAR Aix-en-Provence. Approche pluridisciplinaire en aménagement du territoire et urbanisme. Ses axes de recherche portent sur l'étalement urbain, les représentations spatialisées, l'urbanisme durable.

**ESPACE** (Etude des Structures, des Processus d'Adaptation et des Changements de l'Espace), Université d'Avignon. Regroupe des géographes, sociologues, historiens, anthropologues de quatre universités en PACA (Aix-Marseille I et II, Avignon, Nice). Travaille sur les axes : environnement, analyse spatiale et société, structuration des territoires, avec des outils géomatiques (cartographie, modélisation).

**GREDDIUC – CEJU** (Groupe de Recherche et d'Études en Droit de l'Immobilier et de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Construction – Centre d'Études Juridiques d'Urbanisme), Faculté de Droit - Université Paul Cézanne - Aix-en-Provence. Axes de recherche : contentieux de l'immobilier et de l'urbanisme, développement urbain durable, évolution des politiques du logement et droit de la propriété, opérations immobilières complexes.

**LAMES** (Laboratoire Méditerranéen de Sociologie), MMSH, Aix-en-Provence. Intervient plus spécifiquement dans l'aire méditerranéenne : Marseille, Maghreb, Proche Orient. Axes de recherche : espaces et territoires d'appartenance, circulations migratoires et socio-anthropologie de l'action économique, cadres sociaux de la connaissance et transmission des savoirs.

**MIMED** (Lieux et Territoires des Migrations en Méditerranée) : ce programme articule des recherches menées dans quatre laboratoires de la MMSH d'Aix-en-Provence, le LAMES, TELEMME, l'IDEMEC (Institut d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative) et l'IREMAM (Institut de Recherche et d'Études sur le Monde Arabe-Musulman). Il propose des ateliers thématiques, ouverts au public.

**SHADYC** (Sociologie, Histoire, Anthropologie des Dynamiques Culturelles), Centre Norbert Elias, EHESS Marseille. Approche tridisciplinaire. Axes de recherche : sciences sociales et sciences de la vie, formes et modèles culturels, étude comparative des espaces et des objets politiques, dimension sexuée de la vie sociale.

**TELEMME** (Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale – Méditerranée), MMSH, Aix-en-Provence. Regroupe des géographes, des historiens, des sociologues, des ethnolinguistes... et s'intéresse à l'aire méditerranéenne, du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Axes de recherche : construction territoriale et dynamique socioéconomiques, enjeux fonciers nord méditerranéens, récits, pratiques sociales et construction de soi.

**URMIS** (Unité de Recherches « Migrations et société »), MSH, Nice. Spécialisée dans l'étude des migrations et des relations interethniques, associe l'IRD et les universités Paris Diderot, Paris 8, Nice Sophia Antipolis. Axes de recherche : pratiques de mobilité et place des migrants dans l'économie mondialisée, immigrés et groupes minoritaires comme objets d'action publique, identités collectives : mobilisations, construction, mise en scène. Travaille également sur la cumulativité des discriminations ressenties dans l'accès au logement.

## DES APPORTS RÉCIPROQUES, DES OBJETS COMMUNS

Pour faire face aux problèmes de précarité énergétique, l'association régionale Paca Ecolopolnergie, partenaire du Réseau, a réuni une pluralité d'acteurs par la création d'un réseau, forme classique de coopération. Plus inhabituel, elle s'est associée pour cela avec un laboratoire de recherches, le SHADYC, spécialisé dans le logement et l'environnement. L'apport des chercheurs a consisté à mieux cerner les logiques d'acteurs, à organiser le relais des expériences des familles et à identifier les problèmes et les interactions, permettant ainsi aux opérationnels de ne pas se tromper dans le choix de leurs actions.

La présentation de cet exemple a emporté le consensus de la salle sur ce type d'approche. Faire varier les échelles d'analyse, documenter le plus finement possible les manières dont les familles vivent et réagissent aux interventions publiques, mettre ces connaissances en commun avec les professionnels contribuent en outre à réduire le clivage artificiel entre recherche fondamentale et recherche opérationnelle. Le logement et l'habiter sont souvent traités isolément des trajectoires économiques et des mécanismes d'exclusion sociale. Par exemple, des analyses macrosociologiques seraient utiles pour éviter d'incriminer les individus : il y a des manières culturelles d'habiter, mais il y a aussi des problèmes, des processus structurels, économiques et politiques, à l'œuvre en matière de logement.

« Notre association accueille des chercheurs dans son conseil d'administration et en tant que terrain d'études. Cela fait-il avancer notre action ? Ou bien, est-ce l'action qui fait avancer la réflexion ? »

Michel Guillon, Un Centre Ville Pour Tous

Les chercheurs ont le « luxe » d'utiliser des méthodes de recherche qui demandent du temps : observation participante, récit de vie, entretiens, enquête quantitative et qualitative... Il leur faut établir des liens avec « le temps des autres », bien plus dépendants des échéances de l'action. A l'inverse, aux professionnels de faire l'effort de passer d'une logique technique, programmatique, à une logique de projet qui intègre le moyen terme de la recherche.

Cela nécessite des personnes ayant la compétence pour traduire, pour mettre en œuvre les résultats des recherches. Cela demande aussi une certaine curiosité, une appétence pour les recherches en cours : il devrait être possible de s'interroger et de se répondre mutuellement dans un espace collaboratif, sans attendre la restitution d'une thèse ou d'une étude. Les interactions entre recherche et action technique sont en tout cas à envisager dans la perspective d'une meilleure compréhension des situations vécues par les ménages en précarité. Il a ainsi été envisagé de faire appel aux sciences sociales pour expliquer à ceux qui conduisent les procédures publiques comment mieux accompagner les ménages, ou de former des travailleurs sociaux et des acteurs de la rénovation urbaine aux fonctions de l'habiter et aux conséquences de l'habitat dégradé/dégradant sur l'identité, la santé, et l'implication des personnes concernées.

« Les professionnels ont énormément à apporter aux chercheurs. Nous avons besoin de gens qui nous interpellent, éventuellement parfois qui nous financent, mais pas seulement. »

Florence Bouillon, socio-anthropologue, SHADYC, maître de conférences

Quelques objets d'études ou pistes de recherche, dont chercheurs et professionnels pourraient se saisir collectivement, ont été identifiés lors de la journée :

- les facteurs régionaux spécifiques à la région PACA en matière de « mal logement » et de traitement de l'habitat indigne ;
- l'aide à apporter aux propriétaires impécunieux, occupants parfois âgés ou bailleurs ;
- les dispositifs d'accompagnement des ménages ;
- l'incurie dans l'habitat et les situations vécues par des personnes en souffrance psychique ;
- l'implication des acteurs de santé dans la lutte contre l'habitat indigne, notamment en matière de repérage des situations en habitat isolé ;
- le refus d'adhésion des personnes aux propositions d'intervention et/ou de relogement qui leur sont faites ;
- l'impact des évolutions du droit sur la clarification des notions et sur les pratiques ;
- la montée des normes et leurs conséquences ;
- les inégalités générées par le développement durable.

## VERS UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE D'ÉCHANGES

Le recensement des chercheurs et centres de ressources, sous forme d'un annuaire descriptif sélectif et pointu, sera mis en ligne, de même que la bibliographie sélective élaborée pour cette journée.

Au-delà, Paroles Vives propose que soit mis en place un espace ressource facilitant le croisement des regards, une plateforme numérique articulante :

- l'organisation de cycles de séminaires thématiques ;
- la mise en ligne d'articles écrits par des chercheurs et des professionnels de terrain ;
- un forum de questions/réponses ;
- un journal d'actualités (événements, état des recherches en cours et des travaux menés par les professionnels...)
- un espace de présentation des étudiants et doctorants, en demande de terrains de stage et d'études.

La proposition de cycles de formations locales sur l'habitat dégradé, la LHI, le « mal logement », notamment à destination des intervenants sociaux et des acteurs locaux, se situe dans le droit fil des actions du Réseau missionné pour cela par la DGALN et le Pôle national de LHI (PNLHI). Cette action s'organise déjà en lien avec le PNLHI et les organismes de formation, principalement en PACA. Besoin également relevé par des membres du CEJU et de l'IRTS présents, l'organisation de ces actions de formation pourrait associer les laboratoires de recherche en sciences humaines et sociales et d'autres partenaires dans une optique pluridisciplinaire. Elle fait déjà l'objet d'une première réflexion en vue d'une présentation préalable du projet aux maîtres d'ouvrage pressentis en 2010.

« Il y a des passerelles évidentes entre recherche et opérationnalité (...). L'habitat est un élément d'un fait social plus global, qui résulte de phénomènes économiques, migratoires... D'ailleurs, l'urbanisme vise aussi le long terme, comme la recherche. »

Francis Cann, chef du service Habitat et politique de la ville, Région PACA

## TROIS THÈMES ET CINQ APPROCHES

### 1. LIEN ENTRE LE MARCHÉ DU LOGEMENT, L'EXCLUSION ET LE « MAL LOGEMENT »

#### UN TROISIÈME MARCHÉ DU LOGEMENT

Michel Teule, sociologue, CERFISE

Ces travaux ont porté sur « les nouveaux modes d'accès et d'occupation du logement », dans le cadre d'un dispositif piloté par le Plan Urbanisme Construction Aménagement (PUCA), cadre d'incitation et de mise en œuvre d'actions interministérielles de recherche, d'expérimentation, d'innovation, reposant sur une coopération permanente entre les milieux professionnels, les institutions et les chercheurs. L'étude « Des marges aux interstices, quelles nouvelles stratégies d'acteurs sur le marché de l'habitat ? » est partie du constat de la grande part de logement privé occupée par des ménages modestes, à Marseille dans les années 1990. A côté du logement social HLM et du parc résidentiel classique, ce troisième marché est né d'un besoin de régulation spontanée.

Il concernait à l'époque environ 50 000 logements privés occupés par des personnes précaires, soit autant que le nombre de logements sociaux. Souvent qualifié de « parc social de fait », il s'agit plus précisément d'un marché privé à occupation sociale. Ce marché se présentait comme un ensemble composite de logements, dont 10 à 15% seulement étaient dangereux ou appartenaient à des marchands de sommeil. La très grande part restante demandait, à la fois, préservation et mobilisation, du fait de son offre de substitution aux défaillances du marché ordinaire, et de sa fonction de vecteur d'insertion sociale et urbaine.

Le dispositif de recherche a débouché sur la création du statut de bailleur privé social et sur la conceptualisation de l'habitat indigne. La LHI est indispensable mais ne peut, à elle seule, tenir lieu de politique du logement. Les problèmes de qualité du logement concernent les locataires, mais aussi des propriétaires occupants ou bailleurs, impécunieux. Outre les politiques de lutte contre l'habitat indigne, d'autres interventions publiques sont nécessaires pour favoriser la réhabilitation et/ou la remise sur

le marché de ces logements privés à occupation sociale. Cela contribue également à ralentir ou prévenir les risques d'exclusion des ménages les plus modestes sous l'effet des processus de gentrification.

« Les politiques publiques ont un aspect itératif : la recherche débouche sur le dispositif LHI, dont la mise en œuvre révèle des manques et des besoins, ce qui interpelle les chercheurs... »

Michel Teule, sociologue, CERFISE



Michel Teule, CERFISE et Jean-Paul Colombe, ADEL Consultant



Jean-Stéphane Borja, Thierry Moallic, ADIL 13, Françoise Zitouni

## 2. RÔLES ET LIMITES DU DROIT DANS LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

### L'HABITAT INDIGNE : QUEL DÉVENIR JURIDIQUE POUR UN CONCEPT POLITIQUE

Françoise Zitouni, maître de conférences, directrice du Centre d'Etudes Juridiques d'Urbanisme/CEJU/Université de Provence, et GREIDIAUC, Aix-en-Provence

À la suite d'une double mutation du concept, l'habitat indigne est entré dans le champ du droit public du logement et de l'habitat depuis que la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 en donne une définition précise.

La première mutation se produit au lendemain de la deuxième guerre mondiale, lorsque la Déclaration universelle des droits de l'homme condamne tout traitement inhumain ou dégradant au nom de « la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ». La notion de dignité ne sera consacrée que plus tardivement en droit interne par une décision du Conseil constitutionnel du 27 juillet 1994 (lois bioéthiques) qui en fait un principe à valeur constitutionnelle, principe sur lequel le même Conseil fonde l'année suivante la reconnaissance du droit au logement comme objectif de valeur constitutionnelle.

La seconde mutation résulte du passage du substantif « dignité » à l'adjectif « indigne ». Elle se réalise au début des années 2000, lorsque la lutte contre l'habitat insalubre redevient un objectif prioritaire des politiques publiques, avec le lancement en 2001 d'un « Plan d'éradication de l'habitat indigne ». Les conditions d'habitation, de par les risques qu'elles comportent pour la sécurité et la santé des occupants, constituent des atteintes à l'intégrité de la personne assimilables à des « traitements dégradants » contraires au respect de la dignité. L'émergence de cette nouvelle notion, présentée comme un « concept politique » et non juridique, aura pour effet de provoquer une certaine confusion avec d'autres notions telles que l'insalubrité ou la décence.

La transformation récente de l'habitat indigne en concept juridique vise à rassembler des réglementations jusque là éparses afin de donner cohérence à un ensemble disparate de régimes juridiques particuliers (insalubrité, péril, saturnisme, hôtels meublés...) tout en rapprochant les interventions sur le bâti et en direction des occupants. Elle a permis la simplification et la modernisation des procédures, ainsi qu'un élargissement du champ des polices administratives traditionnelles. Mais en donnant une définition juridique de l'habitat indigne, la loi « MOLLE » contribue, de manière assez ambiguë, à restreindre le champ d'application de ce concept pour éviter qu'il ne déborde sur des champs voisins. Si cette définition propose une ligne de partage claire entre les procédures actionnées par les personnes publiques (insalubrité, saturnisme, péril) et celles qui relèvent des rapports locatifs (décence), elle ne clarifie pas pour autant les rapports complexes entre les deux notions de dignité de la personne et d'accès à un logement décent qui se retrouvent notamment liées dans le droit au logement.

Paradoxalement, alors que la loi DALO devrait garantir inconditionnellement l'accès des personnes en situation d'habitat indigne à un logement décent, sa mise en œuvre le conditionne au contraire à l'échec des procédures de relogement prévues par les procédures de résorption de l'habitat indigne, afin d'éviter que les bailleurs et, s'ils sont défaillants, les collectivités locales ne transfèrent vers l'Etat leurs propres responsabilités en matière de relogement.

## PUBLICISATION DU PROBLÈME DE LA RUE DE LA RÉPUBLIQUE, ENTRE ACTIONS COLLECTIVES ET ACTIONS JURIDIQUES

Jean-Stéphane Borja, doctorant en sociologie, LAMES

Mené dans le cadre d'une thèse en cours et du projet de recherche-action « *Renouvellement urbain à Marseille, centralité populaire et mobilisation collective, le cas de la rue de la République* » (PUCA et Région PACA), ce travail a pour ambition de saisir comment se constitue un problème public. Un problème public n'existe jamais en nature ou en cause : il est l'oeuvre d'un processus de sélection et de définition collective. Comment un problème social émerge-t-il comme un problème public, c'est-à-dire comme un problème au sujet duquel « il devrait être fait quelque chose » ? Comment devient-il un enjeu de lutte pour des groupes qui cherchent à définir « ce qui fait problème » ? Et quels sont, en aval, les horizons de régulation ciblés ?

Afin d'apporter des éléments de réponse, cette recherche s'est efforcée de décrire les contraintes de « publicisation » venant peser sur le déploiement de l'action collective. Parler de publicisation, c'est en effet interroger les façons dont se délimite ce qui relève du public et du privé. Loin d'être figé dans des conventions ou des réglementations, ce partage, toujours en tension et sur l'établi, s'appréhende ici comme le fruit d'une enquête se déployant au sein d'une activité collective.

Ainsi, rue de la République, l'enquête sociale débouche sur l'évidence d'une expulsion massive des habitants et profile le motif d'une gentryfication, face auxquelles il s'agit d'agir en « défendant le droit des locataires » et en créant des jurisprudences, des modes d'application du droit.



Rue de la République à Marseille

Dans une telle approche, le sociologue n'a donc pas le privilège de l'enquête. C'est même son objet d'étude. Cette posture a alors conditionné les choix de méthode :

- participation aux activités militantes via une observation participante ;
- interrogations portant sur la participation citoyenne et intervention sur le terrain (avec une photographe plasticienne et un anthropo-sociologue), dans le cadre de la recherche-action.

Cette approche a permis non seulement de « voir le social en train de se faire », de saisir dans les cadres de référence depuis lesquels « les affaires de l'un deviennent les affaires de tous », mais également d'éprouver un impératif de participation en essayant de faire ressortir ce qui avait tendance à ne pas ressortir. Il s'agissait ici de prendre acte du fait que toute chose qui émerge publiquement peut libérer des réactions et son flot de critiques sans toujours se manifester publiquement, et de souligner à travers cela un enjeu démocratique. Aussi, à travers le prisme d'une dimension publique de la vie sociale, la recherche-action a ainsi permis de voir comment se réinterrogent les modalités de vivre ensemble, tout en s'efforçant d'y contribuer à son niveau d'implication.

### HABITAT SUBI VERSUS HABITAT CHOISI, QUELLE RECONNAISSANCE DE L'HABITAT MOBILE ET LÉGER ?

Béatrice Mésini, chargée de recherches, CNRS-TELEMME-MMSH Aix-en-Provence.

On observe depuis une dizaine d'années une forte diversification des « types d'habitats » et des « modes d'habiter », basés sur des habitats légers, mobiles et nomades. Cantonnés au registre du loisir et du droit dérogatoire, les droits d'occupation des sols des habitations légères et des résidences mobiles sont triplement contraints par :

- les outils d'urbanisme (terrains destinés à cet effet, déclaration préalable, permis de construire) ;
- les règles de protection de l'environnement (veille foncière sur les espaces agri-naturels) ;
- la vocation d'usage des territoires (espaces naturels, littoraux, agricoles, touristiques...).

Ces habitats mobiles et nomades sont en outre largement stigmatisés par une approche politique et juridique univoque en terme d'habitat subi, basée sur des critères d'indécence, d'insalubrité, de péril, ou d'insécurité publique. Leurs résidents, assignés à la mobilité, ne peuvent s'implanter que de façon temporaire et saisonnière sur des terrains « dédiés » à usage touristique : PRL, campings, villages classés, ou sur des terrains « adaptés » : aires d'accueil, aires de petits passages, de grands passages, emplacements pour grands rassemblements, terrains familiaux pour « les gens du voyage », terrains réservés par l'employeur (agriculteur), terrains expérimentaux (hébergement d'urgence). L'interprétation et l'application du droit positif sont constamment précisées par les services des ministères. La réforme du permis de construire en 2005, le décret d'accompagnement de janvier 2007 et les chartes contre la cabanisation ont progressivement restreint l'« élasticité réglementaire » qui prévalait quant à l'installation sur des terrains privés.



Béatrice Mésini

Or, l'habitat léger et mobile est aussi un habitat choisi, qui échappe en partie aux critères classiques de décence. Son encadrement juridique limite la liberté d'y recourir pour un usage permanent d'habitation, dans une époque de forte tension du marché du logement (400 000 personnes sans domicile fixe en France, dont 120 000 occupants d'habitats mobiles, selon le rapport Pinte de 2008). Très logiquement, on assiste à une montée en puissance du contentieux en la matière. Pour faire face aux enjeux sociaux de ce phénomène, à savoir le risque d'exclusion de populations souvent précaires, se développent les pratiques d'auto et éco-construction sur la base d'une « architecture de récupération et/ou de cueillette » portée par le dynamisme d'associations (« Le Pré aux Yourtes », « Abri pour les sans-abri », « Fédération Permis de vivre »...) qui revendiquent le caractère volontaire et la faible empreinte écologique de ce type d'habitat – et tentent d'infléchir la réglementation afin que soit reconnue sa dimension expérimentale.

« Nous devons nous méfier du romantisme du mode de vie. Des populations s'adaptent, avec des réflexes communautaires, des solidarités... Mais l'habitat indigne est dangereux, il faut agir contre. »

Rémi Sibertin-Blanc, DDEA du Var, chargé de mission Habitat indigne

## 3. SANTÉ, LOGEMENT ET PRÉCARITÉ

### HABITAT ET SANTÉ : REPENSER LES INTERACTIONS

Johanna Lees, doctorante en anthropologie, EHESS Marseille (SHADYC)

Cette recherche, menée dans le cadre d'un appel à projet PREBAT / PUCA / ANAH / ADEME, vise à décrire la précarité énergétique du point de vue des familles, en pointant les systèmes de contraintes et les logiques des familles vivant dans un habitat dégradé, qui porte atteinte aux fonctions d'habiter : copropriétés des quartiers nord de Marseille, logements interstitiels (squats, bidonvilles...), ou habitat privé du centre ville souvent indigne.

Ce travail conduit à repenser les interactions entre logement et santé, en mobilisant la notion d'habiter comme un processus de relation (à soi-même, à autrui et au corps social), qui peut s'analyser à travers quatre fonctions :

- sécurité et protection : habiter, c'est mettre une frontière entre le dedans et le dehors, entre soi et les autres ;
- accès à son intimité : c'est disposer d'un espace que l'on peut s'approprier, l'espace du repos et du chez soi, à l'abri du regard, qui permet l'intimité et les « petites gourmandises de la vie » (relations sexuelles, menus plaisirs...) ;



Intervention de Chantal Iorio, doctorante CEJU-Université P. Cézanne

- maintien de l'identité : habiter, c'est aussi décorer, cuisiner, disposer d'un espace permettant la projection de soi, de construire et développer son identité (rapport du sujet à lui-même) ;
- rapport à l'autre : pouvoir assurer l'hospitalité, créer ou maintenir des relations.

Les atteintes à la santé résultent du délitement des fonctions de l'habiter, qui se concrétise d'abord par le danger physique (insalubrité, indécence...) et par la notion de souffrance sociale. Il s'agit d'appréhender la santé comme « un ensemble de rapports physique et social au corps social et politique » (Fassin : 2000). En région PACA, 10% des logements font partie du parc privé potentiellement indigne.



Une assemblée studieuse

Le mauvais bâti devient un espace menaçant au lieu de procurer sécurité et protection. Les problèmes de sur occupation, ou surpeuplement, et les défaillances des dispositifs d'eau chaude portent atteinte aux fonctions de l'intimité en rendant difficile l'accès à l'hygiène, à la toilette, à la sexualité. Le surpeuplement concerne 12% des ménages en PACA, contre 9% pour la moyenne nationale. Dans les logements dégradés, il est dangereux de cuisiner et fastidieux, voire épuisant, de nettoyer. Cela génère des formes de peur de la contamination symbolique ou « morale » (on a peur de se dégrader soi-même), réactivées par les risques de contamination réelle (présence de rats, de cafards...) et générant des sentiments de déclassement, de honte, altérant le rapport à soi. Paradoxalement, le relogement peut aussi attenter à l'identité : la brutalité avec laquelle il intervient parfois, l'incertitude face à l'avenir, l'absence de maîtrise ressentie par les familles, leur difficulté à se projeter et à quitter un espace émotionnellement investi sont mal comprises par les travailleurs sociaux, alors même que la proposition de relogement semble correspondre aux attentes des ménages. Enfin, le rapport à l'autre se délite par la honte éprouvée quand on n'ose recevoir chez soi par peur du stigmate, quand l'inconfort rend quasi impossible d'accueillir sa famille ou ses amis, ajoutant la dégradation des liens à la dégradation des lieux.

Ces formes d'altération de l'habiter sont aussi des formes de souffrances, d'atteintes à la santé, d'altération du lien social, qui ont elles-mêmes des conséquences en terme de santé. L'étude opère ainsi le passage du concept de santé à celui de souffrance sociale, produit d'une expérience sociale, la vie dans un habitat dégradé.

« La réflexion présentée ici est notamment issue de constats de terrain, d'une démarche inductive : c'est le terrain qui guide le questionnement du chercheur. »  
Johanna Lees, docteur en anthropologie, SHADYC

« La Région a un rôle à jouer pour inciter aux échanges entre acteurs, chercheurs et élus, pour aider à définir, suivre et évaluer les politiques publiques. »  
Michel Teule, sociologue, CERFISE

► Site du «Réseau technique régional pacca»: <http://lhi-paca.org>  
► Contact : [jean-bernard.brulet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-bernard.brulet@developpement-durable.gouv.fr)



## PROJETS DE JOURNÉES 2010-2011

### « L'incurie dans l'habitat »

Pascal Jéhannin, ingénieur du génie sanitaire, DDASS du Nord, a présenté le 15 décembre 2009 ce thème, ayant fait l'objet d'une journée de travail organisée par la DDASS du Nord avec le Pôle national LHI et la DGAS. Les situations vécues par des personnes en souffrance psychique, présentant des carences d'hygiène ou un attachement parfois pathologique à des animaux, compliquent les interventions de LHI et peuvent entraîner des blocages dans la résolution du problème du logement.



Pascal Jéhannin

### AUTRES PROJETS POUR 2010 :

« Relogement - hébergement dans la LHI ».

« Les copropriétés dans les opérations de LHI »...

Comme lors des douze journées précédentes, une évaluation est produite afin notamment de programmer les nouvelles actions du Réseau. Voici un extrait de la synthèse des « fiches d'évaluation et besoins » recueillies au cours de la 13<sup>ème</sup> journée auprès d'un échantillon de 34% des personnes présentes ayant répondu au questionnaire

#### Taux de satisfaction exprimé par les personnes présentes, sur :

- l'objet de la journée et le contenu du programme : Très bien (100%);
- la qualité des interventions : Très bien et bien (88%);
- la qualité des échanges : Très bien et bien (76%).

#### Taux de satisfaction sur la forme d'organisation :

- organisation intéressante, fonctionnelle, agréable, rythmée, ouverte, très structurée et adaptée aux différentes interventions ; absence de formalisation qui donne un côté convivial bénéfique pour les débats (71%);
- non réponse : 29% ;
- une personne indique avoir regretté l'absence d'interventions plus poussées.

Satisfaction quant à l'initiative d'associer chercheurs en sciences humaines et sociales et professionnels de l'habitat et du logement en vue d'orientation opérationnelle : 100%.

#### La journée a-t-elle répondu aux attentes des participants ?

Ces derniers ont répondu en majorité positivement avec les commentaires suivants :

- approfondissement de mes connaissances ;
- la prise de recul permise par la recherche est vraiment intéressante quand elle apporte de la hauteur. Les échanges ont été constructifs ;
- la méthode est bonne ;
- oui, dans le fond et dans la forme ;
- oui, particulièrement sur la question santé/logement/précarité.

Par contre, deux réponses ont indiqué :

- le niveau juridique qui n'a pas été suffisamment abordé ;
- le problème des partenariats nécessaires insuffisamment approché.

#### Propositions émises pour poursuivre cette démarche inter-partenaire (Réseau Paca, LR et Corse de LHI et Association Paroles Vives) liée à un rapprochement chercheurs/professionnels

Globalement le principe de poursuivre cette démarche est actée, avec les propositions suivantes :

- organisation de formation commune, d'ateliers de réflexions et d'études ;
- articuler la théorie, les techniques et les mises en œuvre ;
- créer un véritable pôle de compétences interdisciplinaire réunissant chercheurs et techniciens ;
- le site internet demeure un outil essentiel d'information et de communication, ainsi que les personnes ressources dans ce domaine qui sont à repérer et inventorier sous forme de répertoire à diffuser, de manière à créer plus de passerelles ;
- mettre en place d'autres séminaires de ce type, multiplier les journées, ateliers techniques et de recherche dans un objectif de recherche/action ;
- créer un atelier permettant les échanges méthodologiques auprès des différents acteurs ;
- développer une culture commune, une synergie permettant l'émergence de nouvelles problématiques telles que la santé psychique et la précarité énergétique ;
- sujets de travaux : état de la recherche sur ces domaines. Quelle situation réelle ? Que reste-t-il à faire comme priorités ?...
- sensibiliser les professionnels à l'intérêt d'avoir une vision interdisciplinaire.

## SOURCES DOCUMENTAIRES

▪ Itinéraires résidentiels en habitat indigne et lutte contre l'exclusion. Les processus sociaux qui font obstacle à l'action contre l'habitat indigne  
FORS - Recherche Sociale n° 180 - Hiver 2006  
[www.fors-rs.com](http://www.fors-rs.com)

▪ Eléments bibliographiques  
Stéphanie Mousserin - Paroles Vives - établis pour la journée du 15 décembre 2009.

▪ Quels besoins de recherche pour conforter la politique publique de lutte contre l'habitat insalubre ?  
Nancy Bouché, texte de l'intervention lors du colloque international « Habitat insalubre et santé »  
La Plaine Saint-Denis - 20 et 21 mai 2005

▪ Le dossier des participants, l'annuaire des chercheurs, la bibliographie, les notes et présentations de la journée sont disponibles sur le site du Réseau LHI PACA  
<http://lhi-paca.org>

et sur le blog de l'association Paroles Vives  
<http://parolesvives.over-blog.com>

#### Thèmes prioritaires de recherche ou d'études qui seraient à aborder et approfondir lors d'ateliers dans les domaines de l'habitat et du logement, du « mal logement », de la lutte contre l'habitat indigne et non décent

- formation juridique (définition, outils, réglementation, jurisprudence,...) ;
- quels effets locaux de la LHI à l'échelle d'un quartier, d'une ville (notion d'évaluation de politique publique) ;
- analyse des blocages à dimension politique, organisationnelle de la LHI ;
- logement des personnes âgées : adaptation et insalubrité ;
- l'habitat indigne en centre ville et en périurbain ;
- analyse du marché du logement ;
- les différents modes d'habiter : entre réalisme et souhaitable ;
- interaction santé/logement ;
- enjeux de la réussite de la politique de LHI - qualité de l'action partenariale ;
- formation des acteurs ;
- construction d'un argumentaire permettant aux pouvoirs publics d'accélérer leurs procédures ;
- la question des moyens affectés à cette politique prioritaire ;
- analyser les critères techniques et réglementaires de décence et de salubrité pris en compte dans la construction de logements mobiles et légers, et vérifier leurs compatibilités avec la notion d'habitat ;
- vers une construction « bon marché » et durable : perspectives et réalités - offre d'habitat alternatif : comparaison entre trajectoire de vie et trajectoire dans les formes d'habiter.

#### Le Réseau technique interrégional Paca, LR et Corse de LHI a-t-il encore un rôle à jouer ?

Oui :

- comme support à des recherches doctorales sur ses domaines avec une coopération avec les Ecoles, Universités, Instituts,...(co-direction d'études et de recherches notamment) ;
- pour renforcer l'échange de savoirs, de savoir-faire et d'expériences, de mutualisation des moyens, et comme lieu permettant la réflexion, la recherche, les idées et projets, le recul et l'ouverture par rapport aux activités professionnelles quotidiennes ;
- comme lieu de ressources, de valorisation de la recherche, et d'orientation des acteurs et des étudiants ;
- comme moyen de sensibilisation et de communication, d'information, et lieu de formation ;
- comme moyen de développer les échanges entre acteurs et le partenariat, créer des synergies, et développer des projets en collaboration.

#### Pensez-vous qu'une structure d'interface chercheurs/professionnels serait utile ? Pour quels objectifs ou quels types d'actions ?

Oui, pour les raisons suivantes :

- capitalisation des expériences ; échanges avec les professionnels ;
- renforcer la chaîne des savoirs et des compétences ;
- pouvoir évaluer, afin de mieux faire et conduire une recherche « impliquée » ;
- éclairage et outil d'orientation et d'évaluation des politiques publiques ;
- mettre à jour les politiques conduites, et dénoncer les défaillances et omissions auprès des pouvoirs publics ;
- participer à la mise en place d'actions concrètes et opérationnelles ;
- favoriser l'immersion des chercheurs dans la mise en œuvre des politiques publiques au quotidien.

Pour toutes informations complémentaires concernant la journée et ses suites, prendre contact avec Jean-Bernard Brulet, coordonnateur du Réseau technique interrégional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse de lutte contre l'habitat indigne  
Tél. 04 42 24 79 63